

Bois-Colombes, le mardi 10 juin 2014

## **AVIVA FRANCE LANCE AVIVA PROTECTION ACCIDENT, UN NOUVEAU CONTRAT « GARANTIE ACCIDENTS DE LA VIE » NOUVELLE GENERATION**

**A partir du mois de juin, le socle français des contrats Garantie Accident de la Vie (GAV) change. Pour anticiper ces modifications et mieux répondre aux besoins des assurés, Aviva France, assureur vie, épargne, retraite, santé, dommages et prévoyance, lance *Aviva Protection Accident*, un contrat nouvelle génération qui anticipe les nouvelles exigences réglementaires et qui permet une couverture adaptée aux besoins de chaque consommateur.**

Claude Zaouati, directeur général d'Aviva Assurances : *« Pour anticiper les modifications réglementaires, nous mettons à la disposition des assurés ce produit nouvelle génération qui permettra de répondre aux besoins de chacun. Les français sont souvent mal couverts pour les risques de la vie quotidienne car ils pensent – souvent à tort – être couverts par leurs autres contrats (auto, mrh). En tant qu'assureurs, nous avons un rôle important à jouer sur ce sujet des accidents de la vie, pour les sensibiliser aux risques et à leurs conséquences, parfois dramatiques. Avec Aviva Protection Accident, nous modernisons notre offre et proposons aux assurés un produit parfaitement adapté à leurs besoins. »*

Ouvert à la commercialisation depuis le 1er mai, Aviva Protection Accident propose des garanties adaptées pour couvrir toutes les conséquences des accidents de la vie courante (domestiques, activités scolaires, de loisirs ou touristiques). Il propose notamment **jusqu'à 2 millions d'euros d'indemnité** ainsi qu'un forfait **s'élevant jusqu'à 1500€** pour les frais médicaux consécutifs à un accident garanti.

Il offre en outre aux grands-parents la possibilité de couvrir leurs petits-enfants pendant qu'ils en ont la garde ou encore de souscrire jusqu'à l'âge de 75 ans, sans sélection médicale. Un pack **« Accident de la vie professionnelle »** est proposé aux clients et ce, **quelle que soit leur profession**. Autres avantages de cette nouvelle offre : la couverture des sports y compris à risques, une assistance élargie et **un tarif qui tient compte de la situation familiale du client** (solo, duo ou famille).

### **Les principaux atouts d'Aviva Protection Accident**

- une indemnité jusqu'à 2 millions d'euros pour le niveau 3
- un nouveau forfait jusqu'à 1500€ pour les frais médicaux consécutifs à un accident garanti
- possibilité de couvrir les petits-enfants
- un pack « Accident de la vie professionnelle »
- une assistance enrichie
- une souscription jusqu'à l'âge de 75 ans, sans sélection médicale
- un tarif selon la situation familiale : solo / duo / famille
- et toujours aucune exclusion pour les sports à risque !

[Pour en savoir plus sur l'offre Garantie Accidents de la Vie Aviva](#)

**Contacts presse**

Karim Mokrane – 01 76 62 76 95 - Courriel : [karim\\_mokrane@aviva.fr](mailto:karim_mokrane@aviva.fr)

Thibault de Saint Simon – 01 76 62 67 88 – Courriel : [thibault\\_desaintsimon@aviva.fr](mailto:thibault_desaintsimon@aviva.fr)

**A propos d'Aviva France :**

Avec plus de 180 ans d'expérience en France, Aviva France, filiale de l'un des premiers assureurs vie et dommages en Europe, offre une gamme complète de produits à 3 millions de clients, particuliers, artisans commerçants, professions libérales et petites et moyennes entreprises. La compagnie se distingue par un modèle solide et rentable de multidistribution (agents généraux, courtiers, conseillers vie, conseillers en gestion de patrimoine UFF et assurance en direct). Aviva France compte également des partenaires tels que l'AFER, première association d'épargnants de France, le Groupe Crédit du Nord. Aviva France emploie directement plus de 4400 collaborateurs. Pour plus d'information sur Aviva France, consulter <http://presse.aviva.fr/> et sur Twitter : @AvivaFrance